

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 057-215707126-20250619-VICDEL250601-DE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. CLASQUIN Philippe - Mme. DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy.

Absents excusés : M. BEY Maxime - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : M. ROESS Emilien a donné procuration à M. Jérôme END ; M. BEY Maxime a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe et Mme. SCHELLENBERG Sylvie a donné procuration à Mme. MASCHINO Agnès.

Secrétaire de séance : Madame LUCHS Amandine.

N° : VICDEL250601

Objet : Dont acte de la liste des décisions du Maire depuis le 4 avril 2025

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal par délibération n° VICDEL2000147 du 23/05/2020, il doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 4 avril 2025 :

N° Décision	Objet
DEM 01-2025	Fixation des tarifs de vente de boissons à la buvette par le conseil municipal jeunes dans le cadre de sa mission et afin de récolter des fonds pour financer leur projet de l'année 2025, à l'occasion de la Cérémonie Miss Moselle 15/17 ans du 18 mai 2025 à la salle des Carmes de Vic-sur-Seille.
DEM 02-2025	Remboursement de la facture de matériaux pour la création du nouveau local du Foyer Georges de La Tour pour un montant de 465,18 €.
DEM 03-2025	Attribution et versement d'une subvention d'un montant de 150,00 € à l'association «Le Rire Médecin» en complément des dons déjà récoltés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote :

- **PREND** acte des décisions de Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 19 juin 2025

Le Maire : Jérôme END



POUR : 12

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION :

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025



ID : 057-215707126-20250619-VICDEL250601-DE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. CLASQUIN Philippe - Mme. DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy.

Absents excusés : M. BEY Maxime - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : M. ROESS Emilien a donné procuration à M. Jérôme END ; M. BEY Maxime a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe et Mme. SCHELLENBERG Sylvie a donné procuration à Mme. MASCHINO Agnès.

Secrétaire de séance : Madame LUCHS Amandine.

N° : VICDEL250602	Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2024 (R.P.Q.S.)
-------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) impose la réalisation et l'examen d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du C.G.C.T., le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, à Monsieur le Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement, le SISPEA. Le SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le R.P.Q.S. doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du C.G.C.T. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après présentation du rapport
et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2024 ;
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site ;
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance dans le SISPEA.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 057-215707126-20250619-VICDEL250602-DE



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 19 juin 2025

Le Maire : Jérôme END



POUR : 12

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE :

DELIBERATION DE L'ASSOCIATION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 057-215707126-20250619-VICDEL2506031-DE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Nombre de membres :

- Afférents au conseil municipal : 14
- En exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 12
- Dont pouvoirs : 2
- Date de la convocation : 11/06/2025
- Date d'affichage : 13/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. CLASQUIN Philippe - Mme. DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy.

Absents excusés : M. BEY Maxime - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : M. ROESS Emilien a donné procuration à M. Jérôme END ; M. BEY Maxime a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe et Mme. SCHELLENBERG Sylvie a donné procuration à Mme. MASCHINO Agnès.

Secrétaire de séance : Madame LUCHS Amandine.

N° : VICDEL250603	Objet : VEOLIA – DSP ASSAINISSEMENT – Avenant n°3 portant sur la modification des dates de reversement des produits de la part communale d'assainissement perçus par VEOLIA.
-------------------	---

Etant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

La Commune de Vic-Sur-Seille a confié par contrat d'affermage à VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux la gestion de son service de collecte et traitement des eaux usées au travers d'un contrat de délégation de service public. Ledit contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2021 et a déjà été modifié par deux avenants.

Par avenant n°2 au contrat conclu courant 2024, il a été convenu de revoir les dates de reversement de la part assainissement revenant à la Commune et, ce notamment, pour permettre à cette dernière de ne pas accuser un retard trop important dans la perception de ces sommes par rapport à leur encaissement par le délégataire de l'eau potable.

Or, malgré cet avenant, des difficultés dans les dates de reversement entre le gestionnaire de l'eau potable et le gestionnaire de l'assainissement ont entraîné des difficultés de gestion budgétaire pour la collectivité pour ce qui concerne sa part assainissement. Il a donc été convenu de revoir une seconde fois les dates de reversement et par voie de conséquence, de prévoir une périodicité plus fréquente pour le reversement des parts revenant à la Collectivité.

Dans le respect de l'article R.3135-7 du Code de la Commande Publique et aux vues de ces éléments, les parties s'accordent pour intégrer ces modifications contractuelles.

Il est proposé le calendrier suivant :

- Le 15 avril de l'année N au plus tard, le délégataire assainissement verse le montant des sommes encaissées, constatées et comptabilisées par ses soins au cours du 1^{er} trimestre de l'année N, déductions faites des factures impayées, irrécouvrables et annulées ;

- Le 15 juillet de l'année N au plus tard, le délégataire assainissement verse constatées et comptabilisées par ses soins au cours du 2ème trimestre de l'année N, déductions faites des factures impayées, irrécouvrables et annulées ;
- Le 15 octobre de l'année N au plus tard, le délégataire assainissement vers le montant des sommes encaissées, constatées et comptabilisées par ses soins au cours du 3ème trimestre de l'année N, déductions faites des factures impayées, irrécouvrables et annulées ;
- Le 15 janvier de l'année N+ 1 au plus tard, le délégataire assainissement vers le montant des sommes encaissées, constatées et comptabilisées par ses soins au cours du 4ème trimestre de l'année N, déductions faites des factures impayées, irrécouvrables et annulées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°3 au contrat de concession de service public d'assainissement avec VEOLIA.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 19 juin 2025

Le Maire : Jérôme END

POUR : 12

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE : 0



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. CLASQUIN Philippe - Mme. DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy.

Absents excusés : M. BEY Maxime - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : M. ROESS Emilien a donné procuration à M. Jérôme END ; M. BEY Maxime a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe et Mme. SCHELLENBERG Sylvie a donné procuration à Mme. MASCHINO Agnès.

Secrétaire de séance : Madame LUCHS Amandine.

N° : VICDEL250604

Objet : Accord de la cession à titre gracieux des abribus posée rue de Moyenvic et rue du Général de Gaulle (cimetière)

Monsieur le Maire informe avoir reçu le 1^{er} avril 2025 un courrier de la Région Grand Est (en application de la délibération du Conseil Régional n° 17CP-2045 du 13 octobre 2017) proposant à la Commune une cession en sa faveur, à titre gracieux, des abribus nommés respectivement, rue de Moyenvic et Cimetière.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette cession à titre gracieux et de signer la convention afin d'en acter le principe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession des abribus nommés respectivement, rue de Moyenvic et Cimetière, à titre gracieux de la Région Grand Est.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer la convention qui acte ce principe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 19 juin 2025

Le Maire : Jérôme END

POUR : 12

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION :

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 057-215707126-20250619-VICDEL250605-DE

COMMUNE DE VIC SUR SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. CLASQUIN Philippe - Mme. DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy.

Absents excusés : M. BEY Maxime - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : M. ROESS Emilien a donné procuration à M. Jérôme END ; M. BEY Maxime a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe et Mme. SCHELLENBERG Sylvie a donné procuration à Mme. MASCHINO Agnès.

Secrétaire de séance : Madame LUCHS Amandine.

N° : VICDEL250605	Objet : Demande de subvention des associations, « Moi je tout seul », « Les Objectifs du Saulnois », « Saulnois automobile du Saulnois » et « Association Sportive du Collège La Passepierre »
-------------------	---

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu quatre demandes de subvention des associations « Moi je tout seul », « Les Objectifs du Saulnois », « Saulnois automobile du Saulnois » et « Association Sportive du Collège La Passepierre ».

1. L'Association « Moi Je Tout Seul » sollicite une subvention de 2 000 € portant sur l'organisation de la 5^{ème} édition des Nuits du Cloître qui se déroulera les 5 et 6 juillet 2025 à l'Ecole Élémentaire du Cloître. Au programme de cette manifestation culturelle : expositions, concerts et spectacles vivants. L'objectif de ce projet est de diffuser la culture en milieu rural, en y associant la mise en valeur du patrimoine et en s'appuyant sur les acteurs locaux du tissu associatif dans le but de créer différentes synergies.

Monsieur le Maire, après débat, propose de donner un avis favorable à l'accompagnement de l'association dans sa manifestation. Le montant de cette aide sera arrêté lors d'un prochain Conseil Municipal après présentation du bilan financier de celle-ci. Il est rappelé que le montant maximum alloué est de 1 500 €, avec un plafond de 50% maximum du coût restant à charge.

2. L'Association « Les Objectifs du Saulnois » (ODS), dans le cadre de l'organisation de la 7^{ème} édition de son Festival Photo qui se déroulera les 24, 25 et 26 octobre 2025, sollicite une subvention sans y indiquer de montant.

Monsieur le Maire propose de continuer à soutenir cette association dans sa manifestation mais souhaite que, l'association reprenne les interactions qu'il y avait pu avoir avec les écoles, ainsi qu'une publicité plus poussée afin de retrouver une fréquentation plus importante. Le montant attribué reste identique à celui versé en soutien des précédentes éditions, à savoir 1 500€.

3. Saulnois Automobiles du Saulnois, propose que la Commune de Vic-sur-Seille apparaisse par le biais de son macaron sur tous les supports de la Ronde des Vignes qui aura lieu le 13 juillet 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 500 € comme participation pour l'encart publicitaire de la Commune sur les supports tels que gobelets, plaques de ralye, autos-collants de portiere ...

4. L'Association Sportive du Collège la Passepierre, par courrier reçu le 19 mai 2025, sollicite une aide en soutien à leur participation au championnat de France de l'UNSS d'aviron qui a eu lieu à Rouen entre le 16 mai et le 18 mai. Ce déplacement représente une charge financière toujours plus importante, mais ces moments d'échange au travers le sport et porter le territoire au-delà le département, reste une fierté. Cette année deux élèves des quinze participants résident sur Vic-sur-Seille.

Monsieur le Maire propose d'aider cette action à hauteur de 100 € par enfant Vicois, soit 200 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'attribution de la subvention à l'Association « Moi Je Tout Seul » dans l'attente du bilan définitif de la 5^{ème} édition des Nuits du Cloître.
- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € à l'Association « Les Objectifs du Saulnois » pour l'organisation de son Festival Photo 2025.
- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 200 € à l'Association Sportive du Collège de la Passepierre.
- **ACCEPTE** que le blason de la Commune de Vic-sur-Seille figure sur les encarts publicitaires de la Ronde des vignes et décide le versement d'un montant de 500 € en contrepartie.
- **PRECISE** que le partenariat de la commune de Vic-sur-Seille devra être valorisé par les associations bénéficiaires sur tous les supports relatifs au projet subventionné.
- **INDIQUE** que ce montant sera prélevé sur la section de fonctionnement du budget communal - Chapitre 065 – Article 6574.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-sur-Seille, le 19 juin 2025

Le Maire : Jérôme END

POUR : 12
Dont procuration : 2
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE :



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 057-215707126-20250619-VICDEL250606-DE

COMMUNE DE VIC SUR SEILLE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. CLASQUIN Philippe - Mme. DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy.

Absents excusés : M. BEY Maxime - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : M. ROESS Emilien a donné procuration à M. Jérôme END ; M. BEY Maxime a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe et Mme. SCHELLENBERG Sylvie a donné procuration à Mme. MASCHINO Agnès.

Secrétaire de séance : Madame LUCHS Amandine.

N° : VICDEL250606	Objet : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien financier au ravalement de façades
-------------------	---

Vu l'avis de la Commission Habitat & Urbanisme en date du 17 juillet 2020, approuvant le projet de règlement portant sur le dispositif d'aide communale à la rénovation des façades 2020 / 2026, ainsi que le modèle de dossier à destination des habitants de Vic-sur-Seille souhaitant déposer une demande ;

Vu la délibération n°VICDEL200054 en date 20 juillet 2020, confirmant l'avis de la Commission susmentionnée ;

Vu l'avis de la Commission Habitat & Urbanisme réunie en date du 13 mai 2025, proposant d'accorder les subventions suivantes, après examen des dossiers transmis complets :

Nom du demandeur	Subvention proposée	Année	Observations
GABALLAH Fahim	2 000 €	2025	NEANT
DOUZANT Francis	2 000 €	2025	NEANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les aides mentionnées ci-dessus dans le cadre du dispositif d'aide communale à la rénovation de façades 2020 / 2026.
- **INDIQUE** que ces montants seront prélevés sur le Budget Principal 2025 en dépenses de la section d'investissement - Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées – Article 20422 : Bâtiments et installations.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

Intervenir qu'après réception des

ID : 057-215707126-20250619-VICDEL250606-DE



- **PRECISE** que le versement des subventions mentionnées ne pourra intervenir qu'après réception des travaux et transmission d'une facture acquittée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 19 juin 2025

Le Maire : Jérôme END



POUR : 12
Dont procuration : 2
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE :

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. CLASQUIN Philippe - Mme. DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy.

Absents excusés : M. BEY Maxime - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : M. ROESS Emilien a donné procuration à M. Jérôme END ; M. BEY Maxime a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe et Mme. SCHELLENBERG Sylvie a donné procuration à Mme. MASCHINO Agnès.

Secrétaire de séance : Madame LUCHS Amandine.

N° : VICDEL250607

Objet : Création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la Commune de Vic-sur-Seille (SPR)

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU les dispositions de la loi n° 2016-925 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016,

VU le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

VU les articles L. 313-1 du Code de l'Urbanisme et L. 631-3 et D. 631-5 du Code du Patrimoine,

VU l'avis favorable de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 19 mai 2025,

CONSIDERANT que le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Vic-sur-Seille nécessite la création d'une Commission Locale,

- **DECIDE** de mettre en place une Commission locale du Site Patrimonial Remarquable composée, outre des membres de droit précités, de trois collègues de cinq titulaires et cinq suppléants : élus communaux, représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.
- **DESIGNE** au sein de ladite Commission locale :
 - Monsieur le Maire de Vic-sur-Seille, Président de la Commission ;
 - Monsieur le Préfet de la Moselle (ou son représentant) ;
 - Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de la Région Grand Est (ou son représentant) ;
 - Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Moselle (ou son représentant).

Par ailleurs, le décret précité fixe les membres de la Commission locale à un nombre maximum de 15 titulaires et 15 suppléants (le suppléant siégeant en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire) répartis en trois collèges, composés du même nombre de personnes.

- un tiers de représentants désignés en son sein par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent,
- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
- un tiers de personnalités qualifiées.

En qualité de représentants désignés en son sein de l'organe délibérant, il est proposé en plus de Monsieur le Maire, Madame MASCHINO Agnès, 1^{ère} adjointe, et Monsieur KUNTZ Olivier, 2^{ème} adjoint.

Aussi, Monsieur le Maire propose de désigner les représentants d'associations et les personnalités qualifiées suivants et sollicite l'avis du Conseil Municipal, conformément l'article D. 631-5 du Code du patrimoine issu du décret 29 mars 2017.

En qualité de représentants d'associations ayant pour objet la protection la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Titulaire : Monsieur Roger RICHARD (Président de l'Association des Amis du Saulnois) - Suppléant : Monsieur Gabriel DISS (Ancien Conservateur du Musée Départemental Georges de La Tour, Président de l'Association des Amis du Musée Georges de La Tour).
- Titulaire : Monsieur Michel REMILLON (Président de l'Association des Amis du Musée du Sel de Marsal, représentant local Association Rempart) - Suppléant : Monsieur Philippe SORNETTE (Président du Comité de Développement du Pays de Sarrebourg).
- Titulaire : Monsieur Bernard FRANCOIS (Président de l'Association des Salines Royales de Dieuze) – Suppléante : Madame Christine RICHARD (Directrice de l'Office de tourisme du Pays du Saulnois).

En qualité de personnalités qualifiées :

- Titulaire : Monsieur Romain KLEIN (Architecte du Patrimoine) – Suppléant : Monsieur Jean-Christophe MATT (Architecte DPLG).
- Titulaire : Madame Delphine MONTOYA (Architecte-Urbaniste au sein du Parc naturel régional de Lorraine) - Suppléante : Madame Laure RHIN (Ingénieure écologue au sein du Parc naturel régional de Lorraine).
- Titulaire : Monsieur Philippe HOCH (Délégué de la Fondation du Patrimoine pour la Moselle, ancien président de la SHALL) - Suppléant : Monsieur Vianney LEHEUP, Architecte du patrimoine

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote :

- **VALIDE** les membres de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de la Commune de Vic-sur-seille comme inscrit ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 19 juin 2025

Le Maire : Jérôme END

POUR : 12

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION :

NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 0



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 057-215707126-20250619-VICDEL250608-DE



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. CLASQUIN Philippe - Mme. DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy.

Absents excusés : M. BEY Maxime - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : M. ROESS Emilien a donné procuration à M. Jérôme END ; M. BEY Maxime a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe et Mme. SCHELLENBERG Sylvie a donné procuration à Mme. MASCHINO Agnès.

Secrétaire de séance : Madame LUCHS Amandine.

N° : VICDEL250608

Objet : Manifestation d'intérêt de principe pour la réalisation d'une opération d'environ 10 pavillons seniors en construction modulaire : rue des Tanneurs/ rue de Metz à VIC-SUR-SEILLE

Etant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Vu le contexte démographique local marqué par un vieillissement progressif de la population et la nécessité d'adapter l'offre de logement aux besoins spécifiques des personnes âgées,

Considérant l'importance de développer des solutions innovantes, flexibles et adaptées pour favoriser le maintien à domicile en toute sécurité,

Prenant connaissance du projet de création d'une opération de pavillons seniors en construction modulaire, qui présente des avantages en termes de rapidité de réalisation, de qualité environnementale et d'adaptabilité des logements,

Considérant que ce type d'habitat pourrait contribuer significativement à l'amélioration du cadre de vie des seniors tout en répondant aux objectifs de développement durable et d'aménagement du territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **MANIFESTE**, à titre de principe, l'intérêt de la commune pour la réalisation de cette opération de pavillons seniors en construction modulaire sur le territoire communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des partenaires concernés (bailleurs sociaux, promoteurs, financeurs, etc.) en vue de la concrétisation de ce projet.
- **ENTEND SUIVRE** avec attention l'évolution de ce projet et de revenir en Conseil Municipal pour toute décision ultérieure relative à son implantation et à son financement.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 057-215707126-20250619-VICDEL250609-DE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIC-SUR-SEILLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme END.

Etaient présents : Mme. BENEDIC Isabelle - M. CLASQUIN Philippe - Mme. DOSSMANN Patricia - Mme. GODOT Viviane - M. KUNTZ Olivier - Mme. LUCHS Amandine - Mme. MASCHINO Agnès - Mme. MIELE Peggy.

Absents excusés : M. BEY Maxime - M. ROESS Emilien - Mme. SCHELLENBERG Sylvie - M. URBAIN Xavier.

Absents non excusés : Néant.

Procurations : M. ROESS Emilien a donné procuration à M. Jérôme END ; M. BEY Maxime a donné procuration à M. CLASQUIN Philippe et Mme. SCHELLENBERG Sylvie a donné procuration à Mme. MASCHINO Agnès.

Secrétaire de séance : Madame LUCHS Amandine.

N° : VICDEL250609	Objet : Convention de mise à disposition de locaux « Salle du tribunal » au profit de l'activité des services Petite-Enfance itinérants de la Communauté de Communes du Saulnois (CCS)
-------------------	---

Etant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la Petite-Enfance et du soutien à la parentalité, la Commune de Communes du Saulnois réalise des activités itinérantes sur son territoire. L'accueil des ateliers pour la Commune de Vic-sur-Seille se fera en salle du tribunal.

Ces ateliers ont pour objectif de proposer aux familles des temps d'éveil, de jeu, de socialisation et d'échanges autour de la parentalité, animés par des professionnels de la petite enfance de la Communauté de Communes du Saulnois.

Afin de permettre cet accueil, il est proposé d'établir une convention de mise à disposition gracieuse, et précisant les modalités d'utilisation, de réservation, d'entretien et de sécurité de cet espace d'un commun accord avec les services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux pour la tenue d'ateliers de petite enfance itinérants à destination des familles, organisés par la Communauté de Communes du Saulnois.
- **DECIDE** d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la commune et la CCS, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **DECIDE** d'autoriser Madame Agnès MASCHINO, 1^{ère} adjointe à signer par délégation de Monsieur le Maire, ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01/07/2025

ID : 057-215707126-20250619-VICDEL250609-DE



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 19 juin 2025

Le Maire : Jérôme END

POUR : 12

Dont procuration : 2

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE :

